N° 187 — CXLI^me Année | Un numéro : 5 centimes | Lundi 14 Août 1899

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau	fr. 6 —	fr. 3 20	fr. 1 80
» franco par la porteuse, *en ville*	8 —	4 20	2 30
» par la porteuse hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9	4 70	2 60
Etranger (Union postale), par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» » » par 2 numéros	22 —	11 50	6 —

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

3, Rue du Temple-Neuf, Neuchatel

Bureau d'administration et d'abonnements de la FEUILLE D'AVIS:

WOLFRATH & SPERLÉ, imprimeurs-éditeurs

TÉLÉPHONE — La vente au numéro a lieu: — TÉLÉPHONE

Bureau du journal, kiosque, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

ANNONCES

1 à 3 lignes . . pour le canton	50 ct.	De la Suisse. . . . . la ligne	15 ct.
4 à 5 » 65 ct. — 6 à 7 lignes	75	D'origine étrangère	20
8 lignes et au-delà . . . la ligne	10	Réclames	30
Répétition	8	Avis mortuaires	12
Avis tardif, 20 ct. la ligne, minim.	1 fr.	Répétition, 9 ct. — Minimum.	2 fr.

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. — Encadrements depuis 50 ct.

Bureau d'Annonces HAASENSTEIN & VOGLER, Temple-Neuf, 3

LA FEUILLE D'AVIS

est en vente :

Librairie ***Guyot***, rue du Seyon.
Kiosque de l'Hôtel de Ville.
Bibliothèque de la gare.
Consommation de Serrières.
Epicerie ***Evard***, Ecluse.
Epicerie ***Bourquin***, rue Lallemand.
Epicerie ***André***, Evole.
Epicerie-boulangerie ***Muhlematter***, Gibraltar.
Boulangerie ***Kuster***, Cassardes.
Epicerie ***Dessoulavy***, Peseux.
Epicerie ***Nicole-Maron***, Corcelles.
Epicerie ***Flotron***, Cormondrèche.

5 centimes le numéro.

Bulletin météorologique — Août
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre Moyenne	Eau tombée	Vent domin. Dir.	Force	Etat du ciel
12	19.7	10.5	26.2	722.3		var.	faibl.	clair
13	20.5	13.5	25.4	723.3		N.E.	»	»

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire
(Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719^mm,5)

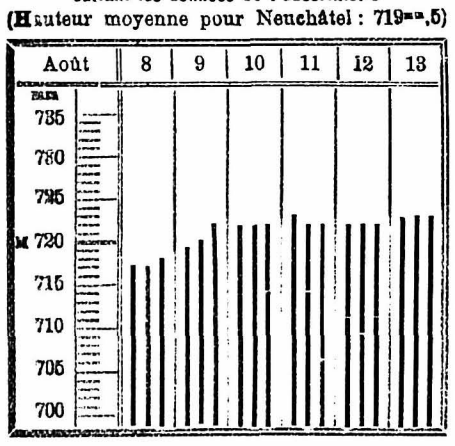

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

11	12.6	9 5		669.6	var.	fort	var.

Soleil. Grand beau tout le jour.

7 heures du matin

	Altit.	Temp.	Barom.	Vent.	Ciel.
12 août	1128	9.5	669.6	E.N.E	clair

Soleil. Grand beau

Niveau du lac

Du 13 août (7 h. du matin) 429 m. 440
Du 14 » » 429 m. 440

Température du lac (7 h. du matin). 20°.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Môtiers

Construction
d'un bâtiment scolaire

Mise en adjudication des travaux de **ferblanterie** et **couverture.** 7826

Les entrepreneurs disposés à soumissionner ces travaux, peuvent prendre connaissance des plans et du cahier des charges au bureau de **M. Béguin, architecte, à Neuchâtel**, rue du Bassin 14, tous les jours de 8 heures à midi. Fermeture du concours: 19 août 1899.

IMMEUBLES A VENDRE

Terrains à bâtir

A vendre, rue de la Côte, plusieurs parcelles pour villas. Situation privilégiée à la bifurcation de plusieurs routes; belle vue. Plan de morcellement à la disposition des amateurs. 7500

S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

Sols à bâtir
aux Saars

A vendre, aux Saars, 2 terrains de 1100 et 1500 m², ayant issue sur la route cantonale et sur le Mail. Ce dernier terrain pourrait être divisé en deux parcelles. 7572

S'adresser à M. E. Meystre, architecte.

A vendre ou à louer tout de suite

une petite propriété

nouvellement construite, comprenant deux logements et toutes les dépendances, jardin et pavillon. Eau dans les cuisines, cabinets et la buanderie; futur tramway et gaz. Magnifique situation, vue imprenable. Prix modique. S'adresser à Beausite, près de la gare de Corcelles. 7460

Vigne à vendre

A vendre de gré à gré une vigne bien située, article 1407, plan f° 32, n° 41 du cadastre d'Auvernier, à Serran, vigne de 947 m² (2 69/100 ouvriers). Limites: nord, un sentier; est, M. Ch. Stauffer; sud, Mme veuve Galland-Mäder, James Cortaillod et Jules Cornu; ouest, M. Jules Maire.

S'adresser à M. Fritz Jampen-Junod, à Auvernier. 7564

VENTES AUX ENCHÈRES

ENCHÈRES DE MOBILIER

Il sera vendu par enchères publiques et contre argent comptant, le jeudi 17 août 1899, dès 9 heures du matin, à **Beauregard, maison Bach** (chemin de Maillefer), un lot d'objets mobiliers, entre autres:

Lit complet, canapé, armoire, table de nuit, tables diverses, chaises, bureau, tableaux, glace, machine à coudre, potager, fers à repasser, seilles, batterie de cuisine, objets pour la lessive, pots à fleurs, lampes, bancs, échelles, etc.

Neuchâtel, le 9 août 1899.

Par commission :

7738 **G. ETTER, notaire.**

ANNONCES DE VENTE

Commerce à remettre

Dans une localité industrielle du Val-de-Ruz, on offre à remettre un commerce d'épicerie, mercerie, chapellerie et articles de mode. — S'adresser, pour tous renseignements, au notaire Abram SOGUEL, à Cernier. 7861

Cors aux pieds

durillons, verrues

enlevés pour toujours et sans douleur par le

HASCHISCH

du pharmacien O. KARRER

Prix: UN FRANC

Envoi postal partout par la pharmacie du Dr A. Baur, Zurich.

Dépôts: Neuchâtel, pharmacie Bourgeois; au Locle, pharmacie Theiss. H 2617 Z

MANUFACTURE et COMMERCE DE

PIANOS

GRAND ET BEAU CHOIX
pour la vente et la location. 1

MAGASIN LE PLUS GRAND et le mieux assorti du canton

Rue Pourtalès n°s 9 et 11, 1er étage.

Prix modérés. - Facilités de paiement.

Se recommande,

HUGO-E. JACOBI
NEUCHATEL

Vélo ORIS démontable

Construction brevetée, sans soudure (système Dettwyler) des ateliers suisses !

Velofabrik Liestal

Ces bicyclettes sont fabriquées très soigneusement et avec des matériaux de tout premier choix.

Elles se distinguent parmi les autres marques suisses et étrangères par leur **marche excessivement légère et silencieuse.** O 7497 B

Nous appelons l'attention du public encore sur deux autres brevets appliqués au vélo « **Oris** », c'est-à-dire une nouvelle **pompe spéciale** et un **frein vraiment pratique et ingénieux.** — Seul agent pour Neuchâtel et ses environs :

Eugène FÉVRIER, Neuchâtel, rue du Seyon 7.

CRÊME DES ALPES BERNOISES

Conservée à l'état naturel.

S'emploie pour la table aussi bien que pour la cuisine. Elle est très économique, prête à chaque moment, ne tourne pas et ne devient jamais floconneuse.

En flacons et en boîtes. — Demandez prospectus au dépôt : H 3259 Y

SEINET & FILS, comestibles.

Henri Læderacn, Boudry

Scierie mécanique et commerce de bois

A vendre un lot chênes et noyers secs, ainsi que des planches, lambris, lattes, liteaux, échalas et charpentes sur commande, à un prix raisonnable. 3965

Cors aux pieds, œils de perdrix et durillons

H 3137

disparaissent par l'emploi de la plus récente poudre **Brantl's Arabine** de la pharmacie Brantl, à Zurich. Agit radicalement et sans douleur. Mettre de l'Arabine sur un cor, la peau devient de suite élastique et ne fait plus mal. Ce remède, seul en son genre, se conserve des années durant. Prix, 1 fr. Dépôt général: Pharmacie Huber, à Bâle. A Neuchâtel: **Pharmacie Bourgeois.** Envoi par la poste, partout.

Fabrique de Fleurs

Toujours un grand choix de

COURONNES

métal et perles

depuis les meilleur marché aux plus chers.

Se recommande, 1701

M. OBERLI.

Pour cause de décès

on offre à remettre un magasin bien situé, peu de reprise. S'adr. rue du Seyon 11. 7865

TOURBE MALAXEE
et bonne tourbe des Ponts

O. PRETRE

Gare et Saint-Maurice 11. 7447

A vendre un

pressoir en bois

pour 10 à 15 gerles, à treuil, vis en fer et poutraison en chêne. — S'adresser à M. Vuagneux-Cortaillod, tonnelier, à Auvernier. 7519c

A vendre

une génisse

prête au veau. S'adr. à Albert Stucky, à Chaumont. 7862c

Occasion

A vendre, 2 ameublements de salon, 1 buffet de service vieux chêne, 2 tables à coulisses, 1 dressoir étagère et plusieurs commodes. Coq-d'Inde 24. 7569c

A vendre, 2,000 à 3,000 bouteilles,

vin rouge Neuchâtel 1897

première qualité, à un prix raisonnable. Offres sous H 5118 N à l'agence Haasenstein & Vogler.

On offre à vendre

3,000 anciennes bouteilles

qui seront cédées à très bas prix.

S'adresser à M. A. Dumont-Matthey, Cassardes 24. 7707

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833.*

A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

Salle de vente, Ecluse 18

A vendre une quantité de meubles neufs et d'occasion, à des prix défiant toute concurrence : lits complets, depuis 85 fr., canapés, 35 fr., commodes, 34 fr., lavabos-commodes, 35 fr., lavabos marbre, 24 fr., tables de nuit, 12 fr., chaises cannées en bois et en paille à 5 fr., secrétaires, 80 fr., dressoirs, 110 fr., armoires à une et deux portes, 35 et 60 fr. 495

Se recommande, **Samuel Rentsch.**

CANARIS

à 4 fr. la paire, chez L.-N. Jacot, rue de l'Hôpital 18. 7810c

JAMES ATTINGER
Librairie-Papeterie — Neuchâtel 5074

J. Verne. Le Testament d'un excentrique, 1re partie . . . . . 3 —
F. Coppée. A voix haute . . . 3 50
Louis Enault. Un drame au Marais 3 50
Guy de Maupassant. Le père Milon 3 50
P. César. Sans père, Nouvelle . 3 —

LOUIS KURZ

5, Rue Saint-Honoré, 5, NEUCHATEL

MAGASIN DE

PIANOS, HARMONIUMS

et autres instruments de musique en bois, cuivre, etc.

Dépôt de Pianos des célèbres fabriques **C. Bechstein** (seul représentant pour le canton), Rönisch, « Schiedmayerpianofortefabrik », Suter, Rordorf, Hüni, etc., Prix-courant gratis et franco.

Echange — Location — Garantie
Pianos d'occasion.
Superbe collection de Violons et Violoncelles anciens.
Cordes harmoniques.
FOURNITURES — RÉPARATIONS
PRIX MODÉRÉS 1034
Facilités de Paiement

A remettre

un petit magasin, épicerie et mercerie. Reprise: 2000 fr. environ. S'adresser au bureau d'affaires A. Chevalier, Grand'-rue 1. 7869

FABRIQUE NEUCHATELOISE

d'Eaux Minérales Gazeuses

Siphons et Limonade gazeuse.

J.-H. SCHLUP

Industrie 20, Neuchâtel

Promptes livraisons à domicile
Téléphone 325. 4428

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter d'occasion un

petit lit d'enfant

propre et en bon état.

S'adresser Terreaux 8, au 1er. 7842c

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, deux appartements neufs de cinq chambres, salle de bains, grandes dépendances et jardin, situés à la route de la Côte, et disponibles à convenance des amateurs.

S'adr. à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 4730

On offre à louer, dès maintenant ou plus tard, un joli logement en plein soleil, de 5 pièces, cuisine et dépendances. Buanderie et chambre de bains dans la maison. Eau et gaz dans la cuisine. Part de jardin. S'adresser pour visiter Boine 12, au 1er étage, et pour traiter au bureau Alfred Bourquin, faub. de l'Hôpital 6. 7659

Bel appartement de 5 pièces, vestibule intérieur, **véranda et jardin,** à louer, au quai des Alpes, pour époque à convenir.

S'adresser **Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.** 6719

Colombier 7559

A louer, dès maintenant, le rez-de-chaussée et le premier étage de la maison Rossslet-Robert, rue Basse. Maison complètement restaurée. Conditions favorables. S'adresser Etude Emile Lambelet, notaire, à Neuchâtel, ou à M. Henri-E. Chable, architecte, à Colombier.

A louer tout de suite ou pour époque à convenir, un logement de 3 chambres et dépendances. S'adresser Rocher 38, au 3me étage. 7629

Pour le 24 septembre, joli petit logement, au soleil, de trois pièces et dépendances, chez J.-H. Schlup, Industrie n° 20. 7809

Appartements de trois à six chambres, rue de l'Industrie, disponibles à convenance des amateurs.

S'adresser à Ed. Petitpierre, notaire, Epancheurs 8. 4728

A louer près de la Gare

un bel appartement de cinq pièces et dépendances. S'adresser

Etude BOREL & CARTIER

Rue du Môle 1 7076

CHAMBRES A LOUER

Belle chambre meublée, à louer tout de suite. Ecluse 33, au 2me à gauche. 7855c

Tout de suite, chambre, cuisine et bûcher. Neubourg 18, 2me étage. 7867c

Jolie chambre et pension, ruelle Dupeyrou 1, faubourg, 2me étage. 7691

Chambres et pension soignée. S'adresser Beaux-Arts 3, au 3me. 6409

Belle chambre meublée au soleil, 1er sept. Bercles 3, 2me à droite. 7819

A LOUER

3 belles chambres meublées. Deux sont contiguës l'une à l'autre et conviendraient parfaitement pour chambre à coucher et salon. Bonne occasion pour 2 messieurs.

S'adr. **Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6,** 7499

A louer une belle grande chambre meublée. S'adr. à M. G. Hausammann, Bellevaux 19, Gibraltar. 7755c

Jolies chambres avec pension soignée. Avenue du Premier-Mars 6. 7688c

On offre à louer une chambre non meublée, avec cheminée et dépendances, au centre de la ville. S'adr. à M. Jules Morel, au magasin de cuir Morel, faubourg de l'Hôpital. 7501

LOCATIONS DIVERSES

A LOUER

un local pouvant servir de magasin, d'atelier ou entrepôt, pour Noël, et un petit logement pour le 1er septembre. — S'adresser chez Schorpp, serrurier, rue St-Maurice. 7833c

A louer, pour le 24 juin 1900 ou plus tôt, suivant convenance, un rez-de-chaussée convenant pour bureau ou magasin. 7498

S'adresser Etude G. Etter, notaire, Place-d'Armes 6.

Magasin à louer

pour Noël prochain, quartier de l'Est, 4 pièces et dépendances. Conviendrait également pour bureaux. S'adr. Comptoir de Phototypie, rue Pourtalès 13. 7801

ON DEMANDE A LOUER

CHAMBRE

On demande à louer pour le mois d'octobre prochain, une chambre meublée, à proximité de l'Académie. — Adresser les offres avec prix à M. Jules Beljean, rue du Doubs 73, la Chaux-de-Fonds. Hc 2161 C

On demande à louer

en ville, une grande cave d'accès facile. Offres avec prix sous 7784 à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

On demande à louer

pour le milieu de septembre un appartement de 7 pièces en ville, avec cabinet de bains, ou de 6 pièces, à proximité immédiate de la ville.

Offres sous 7764 au bureau Haasenstein & Vogler.

OFFRES DE SERVICES

DEMANDE de PLACE

Une jeune fille de bonne famille cherche une place pour aider dans le ménage ou dans un magasin. 7836c

S'adresser à Théodore Thiebold-Tschui, Granges (Soleure).

Une jeune fille

de 18 ans demande une place dans un petit ménage pour tout faire ou comme fille de chambre. S'informer du no 7743c au bureau Haasenstein & Vogler.

PLACES DE DOMESTIQUES

On demande pour l'Alsace une très bonne H 3894 Q

cuisinière

de 25 à 30 ans et une

femme de chambre

de 30 à 40 ans, aimant les enfants, sachant coudre et repasser, catholiques, munies d'excellentes références. Ecrire sous 469 D au journal *Express*, à Mulhouse (Alsace)

On cherche

une jeune fille comme volontaire, dans une petite famille bourgeoise de Zurich, où elle aura occasion d'apprendre le ménage, le service du magasin et la langue allemande. Offres sous J 3970 Z à Haasenstein & Vogler, Zurich.

Cuisinière

expérimentée, trouverait tout de suite une place stable et agréable dans une petite famille près de Bâle. S'adresser à M. Fried. Berger, Bureau National, à Bâle. Hc 3898 Q

On cherche pour une famille habitant le Tessin, une

bonne d'enfants

allemande, sérieuse, parlant correctement et sachant bien coudre.

S'adr. à Mme Léon Petitpierre, Couvet, canton de Neuchâtel. 7859

Une famille de St-Gall cherche une

bonne

supérieure, pour quatre enfants, de préférence une jeune fille catholique. Offres sous J 2673 G à Haasenstein & Vogler, St-Gall.

ON DEMANDE

pour tout de suite, une fille de cuisine, forte et robuste, et une fille d'office parlant un peu le français. S'adresser hôtel du Faucon. 7398

On demande une jeune

femme de chambre

S'adr. route de la Côte 42. 7844c

On demande pour les manœuvres d'automne deux

BONS DOMESTIQUES

ayant l'habitude de soigner les chevaux.

Adresser les offres case postale no 5746, Neuchâtel. 7839c

On demande une jeune fille

sachant cuire, pour tout faire dans un petit ménage. Bonne place pour la personne qui conviendra. Se présenter au magasin E. Wullschleger-Etzingre. 7843c

On demande pour le 15 août une

femme de chambre

bien recommandée et parlant français. S'informer du no 7799c au bureau Haasenstein & Vogler.

On cherche

pour tout de suite, une personne de 35 à 40 ans, propre et active, pour faire tous les travaux d'un ménage. Se présenter avec certificats, chez P. Agnesetti & Cie, St Blaise. 7787

Bureau de placement

de Mme Hoffmann, 3, route de la Gare 3, demande tout de suite une bonne repasseuse, des cuisinières, sommelières, filles pour le ménage et volontaires. Bons gages. 7727

EMPLOIS DIVERS

On demande, pour une grande ferme des Vosges, un

VACHER

très au courant de son métier, ayant au moins deux fils en âge d'être employés à la culture. Excellentes références exigées. Indiquer conditions à M. Philippe Buffet, à Ravenel près Mirecourt (Vosges, France). H 3893 Q

Boulanger

On demande un ouvrier boulanger sachant travailler seul, comme remplaçant, du 20 août au 20 septembre. — Adresse: Direction de l'Hospice cantonal de Perreux, Neuchâtel. 7772

Garçon honnête de 18 ans, bien recommandé, H 5987 J

cherche place

quelconque, pas trop pénible. S'adresser à M. Verdon, Hôtel Cerf, Villeret.

Fabricant

Un jeune homme cherche une place comme ouvrier dans une fabrique d'industrie chimique. Adresse D. G., maison P. **Colovrex-Bellevue, Genève.** Hc 7054 X

Un jeune homme de 18 ans cherche place comme

aide-jardinier

S'adresser M. T., poste restante, Bevaix. 7838c

MANUFACTURIER

allemand, âgé de 24 ans, cherche pour appr. la lang. franç., place dans bonne maison d'art. de manuf., contre petite rétrib. Certif. 1er ordre à disposition.

Offres sous E. B. 64, à Haasenstein & Vogler, à Offenbourg (Allemagne). H 62446 a

Banque Cantonale Neuchâteloise

Notre Conseil d'administration a fixé de la manière suivante les taux d'intérêt bonifiés par la Banque:

2 1/2 %	sur bons de dépôt	à	30 jours de vue;
2 1/2 %		»	trois mois;
3 %	»	»	six mois
3 1/2 %	»	»	un an;
3 3/4 %	»	»	cinq ans, munis de coupons d'intérêts annuels;
3 3/4 %	sur livrets d'épargne		pour les dépôts jusqu'à 1000 fr.;
3 1/4 %	»	»	» » de 1001 fr. à 3000 fr.

Ces conditions seront appliquées immédiatement en ce qui concerne les bons de dépôt, et à partir du 1er mai pour notre service d'épargne.

Neuchâtel, le 14 avril 1899.

4049 **LA DIRECTION.**

Etablissements d'instruction publics et gratuits
DE LA VILLE DE SOLEURE

Ecole cantonale (section littéraire, industrielle, commerciale, normale); **école réale et d'artisans** (art industriel); **école d'horlogerie** (minime écolage); **écoles secondaires et primaires.** Cours préparatoires à l'école cantonale et à l'école réale pour les élèves de langue française ou italienne. Le prix mensuel de la pension complète dans l'internat cantonal est de **48 fr.** Commencement des cours le 2 octobre 1899. S'adresser au président du bureau de renseignements, M. le recteur **Dr J. Kaufmann, à Soleure.** S 525 Y

MONTREUX
Nicodet, Hôtel du Parc

Ensuite de nouveaux agrandissements et disposant de grands locaux, je saisis cette occasion pour me recommander aux Sociétés, Instituts et Pensionnats qui viendraient en excursion dans notre contrée. Cuisine et cave renommées.

H-M **NICODET, propriétaire.**

APPRENTISSAGES

Un jeune homme

de 16 ans aimerait entrer chez un négociant pour apprendre le commerce, de préférence en ville. S'adresser R. D., poste restante Bevaix. 7837c

Une maison sérieuse cherche pour tout de suite un

apprenti pâtissier-confiseur.

S'adresser par écrit à M. J. Rouiller, confiseur, Fleurier. 7775

Un jeune homme

de la Suisse allemande, ayant fréquenté pendant une année l'Ecole de commerce de Neuchâtel, cherche place dans un bureau comme apprenti volontaire. Offres sous chiffre H 7868c N à l'agence Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

AVIS DIVERS

ÉCHANGE

Une jeune fille anglaise, de Lucerne, cherche pension dans une bonne famille de Neuchâtel en échange d'une fille qui aurait l'occasion d'apprendre les langues allemande et anglaise.

Références.

Ecrire sous Dc 2760 Lz à l'agence Haasenstein & Vogler, Lucerne.

ANGLAIS

Une famille anglaise, à Lucerne, reçoit en pension des jeunes filles pour apprendre à fond la langue anglaise.

Bonnes références.

Ecrire sous Ec 2761 Lz à l'agence Haasenstein & Vogler, Lucerne.

PENSION-FAMILLE

Confortable. Prix modérés. Evole 9 et rue de Loriette. 7454

COURSES DE CHEVAUX
à l'Hippodrome d'Yverdon

Jeudi 17 août 1899

MENU DE LA CANTINE

Potage aux pâtes d'Italie.
Bœuf bouilli garni.
Haricots verts au petit salé.
Noix de veau glacées aux pommes.
Jambon du pays
Poulet de la Bresse rôti.
Salade.
Dessert: fromage et fruits.

Prix, **3 fr.** avec 1/2 bout. de Châtelard vieux.

On peut se procurer les cartes de banquet à l'entrée du champ des courses.

Se recommande, Le cantinier,

H 8587 L *Henri Martin-Straub.*

J. Jeanneret
dentiste

est absent jusqu'à fin août; un avis ultérieur annoncera son retour. 7834c

Institut commercial
MERKUR
HORW, près Lucerne

se recommande spécialement à qui doit apprendre à fond et en peu de temps l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol et les branches commerciales. Education soignée. Vie de famille. Nombre très limité d'élèves. Prix modérés.

Pour programmes, s'adresser au prof. **T. Villa.** H 2433 Lz

CHARLES NICATI

médecin-dentiste 7808

absent jusqu'au 4 septembre

SOIERIE SUISSE, LA MEILLEURE

Demandez les **échantillons** de nos **Nouveautés** en noir, blanc ou couleur, de 65 cent. à 17 fr. 50 le mètre.

Spécialités: **Nouveautés en étoffes** pour **toilettes de promenade, de bal et de soirée** ainsi que des étoffes pour **blouses,** doublures, etc.

En Suisse, nous vendons seulement **directement aux consommateurs** et envoyons les étoffes choisies **franco de port** à domicile.

Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)

Exportation de Soieries. H 3350 Lz

10 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

POUM

AVENTURES D'UN PETIT GARÇON

PAR

Paul et Victor MARGUERITTE

LES HYPOTHÈQUES

— On a pris une hypothèque sur la maison de M. Gourd, a dit maman à table. (C'est joliment bon, le soufflé au citron!)

Une hypothèque! Poum reste rêveur. On l'a prise sur la maison? Est-ce qu'elle volait, ou est-ce qu'elle rampait? Un lézard, alors, un de ces fins lézards d'émeraude dont le petit cœur palpite au soleil? Ou bien, un oiseau nouveau-né, qui semble plumé vif! Y avait-il un nid avec des œufs d'hypothèque dedans?

Est-ce que l'hypothèque mord? Est-ce méchant? Qu'est-ce que ça mange? Des mouches? Est-ce que l'apothicaire en vend, dans ses bocaux? C'est peut-être un de ces chats sauvages dont on voit la peau, derrière des vitrines... Alors, ce doit être excellent, l'hiver, de porter une hypothèque écorchée sur sa poitrine! Mme de Falcord ne quitte jamais la sienne.

Cependant Poum a des doutes. Il se pourrait que l'hypothèque, après tout, fût un végétal. La pastèque en est un. Hypothèque. Angélique? C'est très bon, l'angélique en bâton. L'hypothèque doit avoir un goût de miel et d'orange confite. On a vu des plantes pousser sur le toit des maisons. Les murs du jardin sont bien couverts de petites tiges roses comme du corail et fines comme de la dentelle. Chez la mère Célestine, la femme du cantonnier, une giroflée fleurit, en plein chaume, sur le toit de la baraque. Dans le creux des rochers, il pousse des salades bizarres, plus amères que le chiendent. Quel goût ça aurait-il, des hypothèques cuites au jus, assaisonnées à l'huile et au vinaigre?

Mais, une autre fois, le père de Poum prononce:

— M. Gamacet, le conservateur des hypothèques...

La perplexité de Poum s'accroît. M. Gamacet est un petit vieillard propret, sécot, qui porte perruque. Il conserve les hypothèques? comment? pourquoi? C'est donc pour cela qu'il a toujours un trousseau de clefs dans sa poche? Où les enferme-t-il? Dans une serre? Dans une cage? Dans un vivier?

Poum voudrait les contempler à son aise!

L'ACCIDENT

Poum se balance au trapèze. Il se donne de l'élan. Ses pieds vont frôler les feuilles du platane. Il est très fier. Sa maman le regarde. Elle l'admire, pas trop rassurée.

— Pas si fort, Poum!

Il se lance plus énergiquement. Téméraire, inquiet au fond. Pourra-t-il s'arrêter quand il le voudra? Et il décrit des paraboles... Un coup de rein! Vlaou! c'est la descente dans l'abîme!... Trap! c'est l'ascension au ciel... C'est drôle! Vlaou! le jardin a le mal de mer!... Trap! le ciel est ivre!... Vlaou! le plongeon! Trap! la montée! Quel vertige!... Oh là là! le cœur! vlaou! une cuvette!

Baoum! la culbute! Poum gît à plat, il a tout lâché. Le menton fendu par une pierre, il s'évanouit. Sa maman l'emporte, elle crie, elle a du sang sur sa robe claire. Poum voit, mais à travers un brouillard; il entend, mais avec de l'eau dans ses oreilles. Il lui semble que son corps est en ouate.

— Courez chercher le docteur.

On lave le menton de Poum, il crie! On le gronde, il hurle! On le console, il sanglote! Depuis qu'il a vu ouverte sur une table, la trousse du docteur, les petits couteaux, les ciseaux, les pinces, il est persuadé que tous ces couteaux, tous ces ciseaux, toutes ces pinces, n'attendent qu'une occasion pour le dépecer, le rogner, le tenailler. Il sait bien comment on découpe le papier en étoiles ajourées, en dessins d'art, pour les assiettes à dessert. Est-ce que le docteur va le taillader par plaisir?

Il a l'air terrible, ce médecin. D'abord, c'est un inconnu. On n'a pas trouvé le bon petit docteur de la famille, si gras, si rose, si fleuri. Celui-là est long comme une trique, noir, avec des sourcils broussailleux, une mâchoire de dogue. Il fouille maintenant dans sa trousse, en retire des bandes de taffetas gommé, prend un des petits couteaux.

— Je vous demanderai une allumette.

Il la frotte; le soufre fait tousser Poum Le docteur va-t-il donc lui mettre l'allumette enflammée dans la plaie vive? Non. Il souffle dessus et l'éteint, puis, avec son petit couteau, la taille en pointe. Drôle d'idée!

— Voyons un peu! dit-il.

Et contenant Poum qui pousse des cris de goret qu'on saigne, il explore, du bout pointu de l'allumette, la profondeur de la déchirure.

Un lavage, une application de taffetas gommé, un mouchoir fixé en bandeau autour de la tête de Poum. C'est tout: est-ce possible?

O joie! Il remet dans sa gaine le petit couteau qui a l'air si méchant. Il referme la trousse et regardant Poum, cet homme terrible, qui n'a pas dit trois paroles, déclare:

— Pour permettre aux bords de la coupure d'adhérer rapidement, il faut éviter l'effort de la mastication, et donner à cet enfant des choses liquides ou fondantes: des gelées de viande, — aimez-vous les gelées, mon ami? — (si Poum les aime!...) et des crèmes au café ou au chocolat. Aimez-vous les crèmes, mon ami?

Poum les adore.

— Et des laits de poule, avec des jaunes d'œufs bien battus, ajoute le médecin. Aimez-vous le lait de poule, mon ami?

Si Poum l'aime!... le lait des poules, le lait qu'on va leur traire, tout chaud! C'est délicieux! Poum ne regrette plus son accident.

LE BAIN DE MER

Cinq heures. Sur le champ de manœuvre, le soleil étend une flaque d'or, et tout au bout, la mer de moire a des stries ovales et des arabesques parallèles. Poum emporte dans un petit panier des cerises et du pain. Il a caché dans sa poche un morceau de chocolat qui fond à la chaleur. Il peut s'en assurer en se suçant ensuite les doigts. Les palmiers ont l'air en zinc. Le champ de manœuvres n'en finit pas. Poum rêve qu'il est en caravane et qu'il traverse le Sahara. L'oasis prochaine, c'est le panier de cerises, à l'ombre d'une cabine de toile, sur le sable chaud dont il faut se défier, parce que des cafards noirs en sortent.

A quoi pense Bertha, la nouvelle bonne, chargée de serviettes éponge et du pliant de madame? A quoi pense maman, qui, lasse, ralentit le pas en s'abritant de son ombrelle? A quoi pense Louis, le petit frère qui se fait traîner par Bertha?

Certainement ils pensent au panier de cerises, et Poum suppute avec désespoir qu'on ne lui en donnera que cinq ou six; encore, dans le nombre, y en aura-t-il une ou deux ratatinées et sans suc.

Poum devient sombre et regarde s'allonger sa petite ombre comme un tirant

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des gens de Lettres.

Chapelle des Terreaux

Mardi 15 courant, à 8 h. du soir

Conférence populaire

donnée par 7870

M. E. Babboux, évangéliste
de la Mission Mac-All, à Boulogne-sur Mer.

Pour commerce d'horlogerie et pour développer la fabrication, on demande un

commanditaire

avec apport de 30,000 fr. On traiterait aussi avec **associé** qui se chargerait soit de la fabrication, soit de la partie commerciale.

Pour tous renseignements, s'adresser à **G. Etter,** notaire, **Neuchâtel.** 7693

Grande Brasserie de la Métropole

CE SOIR à 8 ½ HEURES

CONCERT D'ADIEUX

donné par la

Troupe Martel

Mme Sourdillon. — Mlle Jeanne Raffin. — Mme Blanche Martel. — Mme Jeanne Grenier. 7729

Grand répertoire entièrement choisi.
Duos et trios, chansonnettes comiques.
Grand succès! Grand succès!

NOUVELLES POLITIQUES

France

UNE INTERPELLATION.

M. Clovis Hugues vient d'adresser au ministre de la guerre la lettre suivante:

« J'ai l'honneur de vous annoncer que je vous interpellerai, dès la rentrée des Chambres, sur l'introduction dans une école militaire d'un journal organisant un plébiscite d'officiers contre le gouvernement de la République.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments républicains. »

Il s'agit du « Petit Français » organe de la «Patrie française». Ce journal, distribué gratis aux élèves de Saint-Cyr, a organisé ces jours derniers un plébiscite pour demander aux officiers s'ils veulent ou non, « changer de gouvernement ».

LA DÉPOSITION DE M. VILLON.

On sait que M. Villon, boyaudier, à Lyon, a offert de déposer qu'il avait, étant à Berlin, en février 1894 — huit mois avant l'arrestation du capitaine Dreyfus — entendu deux officiers allemands qui s'entretenaient à haute voix en français, dans le grand restaurant de l'hôtel Central, du capitaine Dreyfus et qui disaient notamment:

— Ce Dreyfus est un misérable, mais il nous rend de très grands services.

M. Villon ayant déclaré qu'il était descendu à l'hôtel Central, l'Agence nationale a voulu vérifier sur ce point l'assertion du nouveau témoin cité par le président Jouaust. Elle a chargé son correspondant de Berlin de se rendre à l'hôtel Central et de voir si le nom de M. Villon figurait sur ses registres.

Après des recherches minutieuses, dit la note qu'elle communique, tant sur les livres d'entrées que sur les livres de caisse de l'hôtel, il a été constaté par le représentant de l'Agence nationale qu'aucun voyageur ne s'était fait inscrire sous le nom de Villon pendant les mois de janvier, février et mars 1894. »

LES RÉVÉLATIONS DE M. MERCIER.

On lit dans les « Droits de l'homme »:

« Nous sommes en mesure de publier sinon le texte exact, du moins dans leur ensemble, les nouvelles révélations du général Mercier. Pour les bien comprendre, il faut se rappeler que ces jours derniers un journal antidreyfusard annonçait à grands fracas que les amis de Dreyfus avaient voulu suborner un témoin appelé à Rennes pour écraser le capitaine, la femme B... Or, il n'y avait pas de femme B. appelée à Rennes, mais le général Mercier se propose, au risque de compromettre les intérêts de la France, de révéler le nom de cette femme B... qui, paraît-il, serait un agent secret du ministère de la guerre.

Il viendrait déclarer que cette femme lui avait révélé en 1894, ainsi qu'au général de Boisdeffre, son bras droit, de prétendues visites de Dreyfus à l'ambassade d'Allemagne. La femme B... qui serait la «voie ordinaire» (voie du bordereau) aurait proposé au général Mercier de laisser traîner dans le bureau de Dreyfus des pièces confidentielles que celui-ci enverrait certainement à l'ambassade d'Allemagne et qu'elle se chargeait de retourner au bureau des renseignements.

Or, nous savons qu'au lendemain de la dénonciation d'Esterhazy par M. Mathieu Dreyfus, c'est-à-dire en novembre 1897, la femme B..., agent du faussaire Henry, fut sollicitée de faire un rapport sur les faits énumérés ci-dessus que raconterait le général Mercier.

Ajoutons que la femme B... fait un tour hors de France, ce qui expliquerait le renvoi de l'affaire qu'annoncent les ennemis de la justice. Et remarquons enfin, que ni au procès de 1894, ni à la cour de cassation, n'était apparu le nouveau faux témoignage dont le général Mercier doit se faire l'auteur responsable devant les juges de Rennes. »

— Le « Petit Bleu » annonce que le gouvernement surveillera de près la transmission des dépêches relatives aux dépositions du général Mercier et de M. Casimir-Perier, afin d'éviter que les initiales désignant des personnages étrangers, ne soint remplacées par des noms.

— « L'Echo de Paris » demande si le colonel Picquart n'a pas possédé un dossier accablant pour Dreyfus. Ce dossier a disparu. Il faudrait, suivant « l'Echo de Paris », interroger M. Delaroche-Vernet sur ce point.

— Le « Matin » dit que le procès durera jusqu'au milieu de septembre.

— Le « Gaulois » a interviewé un ami du général Mercier qui a déclaré que le général révèlerait comment Dreyfus a été pris, ce que Dreyfus et ses défenseurs ignorent encore.

Espagne

La « Gazette » publie la sentence de la cour suprême de guerre, relative à la reddition de Santiago. La sentence absout tous les généraux, chefs et officiers, mais ordonne d'ouvrir une enquête pour rechercher les responsabilités au sujet du manque de moyens de défense de cette ville.

Turquie

On télégraphie de Constantinople à la « Gazette de Francfort » que le sultan a fait au grand vizir un cadeau de 16,000 livres turques en argent. Cet acte de libéralité du sultan, à un moment où les finances turques sont dans un état déplorable, provoque dans les cercles compétents un vif mécontentement.

— Le patriarche arménien catholique a entamé des démarches à la suite de l'extension aux Arméniens catholiques de l'interdiction de libre circulation, appliquée jusqu'ici aux seuls Arméniens grégoriens. La loi en question interdit aux Arméniens de passer à l'étranger, même pour un voyage d'affaires, et défend de rentrer à ceux qui sont à l'étranger.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Duel entre officiers. — Une altercation a eu lieu mercredi à Saint-Loup, près d'Orléans, entre deux officiers d'artillerie du 30e régiment qui parlaient de l'affaire Dreyfus, MM. Denis et Picard, tous deux capitaines. Une rencontre au pistolet a eu lieu entre ces deux officiers dans la forêt d'Orléans. Deux balles ont été échangées sans résultat.

NOUVELLES SUISSES

ZURICH. — Deux étudiants zuricois, Hugo Strickler, membre de la Société «Allobrogia», et Schneider, appartenant aux «Alpigenern», se sont battus en duel il y a quelques jours. La rencontre eut lieu dans le canton de Berne. Elle fut si furieuse que les combattants en sortirent grièvement blessés l'un et l'autre. Strickler, le plus maltraité, vient de succomber à un empoisonnement du sang. C'était le fils d'un pharmacien de Zurich; il avait 23 ans.

GRISONS. — Voici les renseignements qui nous parviennent sur l'incendie du village de Räzuns, près de Coire, qu'une dépêche nous signalait mercredi:

Le feu s'est déclaré un peu après minuit derrière le village, du côté de Katzis et avant qu'on se fût aperçu de sa présence, il avait déjà dévoré deux étables. Le quartier où l'incendie a éclaté se composait d'une rue bordée de maisons en pierres mais recouvertes de bardeaux. Derrière ces maisons, une rangée de constructions en bois, écuries, fenils, granges, etc., la plupart pleines de fourrages et de matières inflammables. Les flammes dévorèrent tout d'abord ces dépendances puis poursuivant leur œuvre de destruction, s'attaquèrent aux bâtiments d'habitation. En quelques minutes le quartier tout entier ne fut plus qu'une mer de feu. Les habitants tentèrent aussitôt le sauvetage du mobilier mais leurs efforts devinrent bientôt inutiles. D'ailleurs beaucoup de villageois avaient quitté la localité pour aller habiter les chalets de la montagne.

Fort heureusement le vent ne soufflait pas et c'est certainement à cette circonstance que le village doit de n'avoir pas été entièrement consumé.

Les secours furent très prompts. Bientôt arrivèrent les pompiers de Bonaduz, puis ceux de Tamins, de Coire, d'Ems, de Felsberg, de Trins, de Rotenbrunnen et de Thusis, qui combattirent l'incendie avec un indomptable courage. L'eau ne manquait pas, mais la chaleur était si forte que les braves pompiers ne pouvaient approcher qu'au prix des plus grands dangers. On cite le cas d'un intrépide porte-jet, qui, placé au gros du foyer de l'incendie, ne put rester en place qu'en se faisant continuellement arroser. Finalement on dut installer devant lui un matelas que des pompiers arrosaient continuellement. Grâce à ce courageux citoyen, le feu, qui menaçait de continuer sa route dans le milieu du village, put être localisé sur ce point-là.

Aux environs de 5 heures, on était enfin maître du sinistre et la pluie, qui s'était mise à tomber abondamment, acheva l'œuvre de préservation. Cependant il fallut encore travailler jusqu'à midi pour éteindre les décombres embrasés.

Des 80 maisons du village, 16 sont entièrement détruites. En outre 9 étables ont été dévorées par les flammes. Par malheur rien ou presque rien n'était assuré et il faudra que la charité publique vienne en aide aux malheureux cultivateurs de Räzuns. Une centaine de personnes sont sans abri.

CANTON DE NEUCHATEL

Phylloxera. — D'une marche invincible et sûre, le phylloxera envahit toujours plus notre beau vignoble. C'est ce que constatent surabondamment ces temps les équipes procédant aux fouilles serrées. Il semble, croirait-on, s'attaquer de préférence aux vignes dont la future récolte promettait beaucoup. Nombreux sont les points contaminés. Boudry tient toujours le record; il est malheureusement très fortement atteint cette année encore. D'autres lieux avoisinants ont aussi leur part, quoique dans une beaucoup moins grande proportion. La prompte création de nombreuses pépinières paraît de plus en plus urgente.

Brenets. — Le corps du jeune Glauser, qui s'est noyé accidentellement dans le Doubs, dimanche 30 juillet, a été retiré de l'eau samedi matin, non loin du Pré-Philibert.

Locle. — Un employé de la gare du Locle a été victime samedi matin, vers 10 heures, d'un triste accident. Il était monté sur le marche-pied d'une locomotive qui se rendait à la plaque tournante, et se tenait penché en dehors de la machine. En passant à un croisement de la voie, près duquel stationnait un vagon de marchandises, il fut heurté violemment par celui-ci et précipité sur le ballast. Conduit à l'hôpital, quoique son corps n'ait révélé aucune blessure apparente, il y est mort après quelques heures de souffrance, d'une fracture du bassin. C'est un nommé Mojon, âgé de 22 ans, originaire du Val-de-Ruz.

Côte-aux-Fées. (Corr. du 12). — La poste de Sainte-Croix à la Côte-aux-Fées a versé vendredi soir à la Rochette (frontière vaudoise) par suite d'un écart du cheval qui eut peur d'une lessive mise à sécher au bord de la route. Le postillon Barbezat a été si mal arrangé qu'il n'a pas pu remonter sur son siège. Deux dames occupaient également leurs places dans la voiture, une seule fut légèrement contusionnée.

Quant au cheval et au char, ils ont pu continuer leur route.

CHRONIQUE LOCALE

Tramway. — Le croisement de la rue de la Promenade-Noire, dit la « Suisse libérale », qui avait été établi à la demande du Conseil communal et qui avait pour résultat de retarder assez régulièrement la voiture venant de Serrières, va être aboli, paraît-il. Les voitures de Serrières et des Saars croiseront sur la place Purry.

Pour obtenir une plus grande exactitude du service horaire, qui laisse à désirer, surtout les jours de marché, la pose d'une double voie le long de l'avenue du Premier-Mars de l'hôtel des Postes à l'Académie, a été décidée. A cause des lampes électriques, il ne sera pas possible de la placer vers le trottoir qui borde le Jardin anglais et elle devra suivre le milieu de la route.

Recrues. — Deux compagnies du bataillon d'école ont passé samedi à 2½ h. par Neuchâtel, la troupe, musique en tête, rentrait à Colombier après un exercice de campagne commencé de bon matin.

Aux bains du Port. — Vendredi, le garde-bain, apercevant qu'un de ses plus gros clients — au propre — coulait à pic, se précipita tout habillé à l'eau et le retira, non sans peine, car nous avons dit qu'il s'agissait d'un homme de poids.

DERNIÈRES NOUVELLES

LE PROCÈS DREYFUS

Audience de samedi

Rennes, 12 août.

Les portes sont ouvertes à six heures. A 6 h. 30, l'huissier annonce: « Le conseil! » Le silence se fait immédiatement. Les juges prennent place. L'audience est ouverte.

L'accusé est introduit. Il s'avance, marchant d'un pas rapide, précédé d'un capitaine de gendarmerie. Pas un muscle de son visage ne bouge; le regard est d'une netteté frappante derrière le lorgnon. Avec une raideur toute militaire, Dreyfus, les épaules légèrement inclinées à droite, gravit vivement les marches de l'escalier de l'estrade, puis, s'arrêtant brusquement, les talons joints et fixant le tribunal, il fait le salut militaire.

— Asseyez-vous, dit le président.

Dreyfus s'assied, ôte son képi et le dépose sur ses genoux.

Le président demande à Dreyfus pourquoi, le 18 janvier 1895, à l'île de Ré, il avait dans sa poche une copie du bordereau?

— C'était, répond Dreyfus, pour conserver exactement le texte de ce document, dont je n'avais eu connaissance que lors des débats à huis clos.

Le président remarque alors: « C'était votre droit, puisque la loi autorise la copie des pièces pour l'accusé et ses défenseurs. »

Le commissaire du gouvernement fait donner lecture par le greffier du rapport du Dr Ranson relatif aux mesures prises pour le transfert de Dreyfus de l'île de Ré à Cayenne. On vit l'accusé, à bord, assis sur un escabeau, fondant en larmes. Personne ne devait lui adresser la parole.

Il est également donné lecture d'une protestation du Dr Ranson contre les paroles qui lui ont été attribuées par un journal parisien. M. Ranson déclare que ces propos sont un « pur roman ».

L'audition des témoins commence ensuite.

M. Delaroche-Vernet déclare qu'il a servi d'agent de transmission entre les ministères de la guerre et des affaires étrangères pour l'interprétation d'une dépêche (la dépêche Panizzardi). Le travail étant très minutieux et cette traduction tout hypothétique, il y eut de nombreuses ébauches. Finalement un texte fut arrêté. Il s'agissait du télégramme du 2 novembre 1894.

M. Paléologue, confronté avec M. Delaroche-Vernet, déclare à son tour qu'il y a un certain flottement sur la question de savoir si deux textes ont été remis au ministère de la guerre. Mais il est certain qu'un seul texte a été remis « officiellement ». Personne ne l'a contesté.

Sur une question de Me Labori, M. Paléologue déclare que, dans cette dépêche, il y a un mot qui peut être compris comme signifiant « preuves » ou « relations », mais on ne peut pas admettre les deux interprétations à la fois. C'est l'une ou l'autre.

M. Casimir-Perier, ancien président de la République, s'exprime comme suit: « Vous venez de me demander, monsieur le président, de dire la vérité, toute la vérité. Je l'ai juré. Je la dirai sans réticence, sans réserve, toute entière. Quoique je l'aie déjà dite dans le passé, on persiste à croire ou à dire que je connais seul et que je n'ai pas exposé tout ce que la justice aurait à savoir. Cela est faux. Eh bien! par respect pour pour la conscience des juges et pour fixer l'opinion des hommes de bonne foi, je déclare ceci: Je ne sais rien que ce que j'ai déjà dit. C'est le général Mercier qui me fit part de ce fait que des fuites se produisaient dans les bureaux de l'état-major de la guerre. Il m'annonça qu'une pièce dénonçant la chose avait été trouvée dans une ambassade étrangère. Le général Mercier me dit aussi qu'une pièce, « ce canaille de D... », avait été communiquée au conseil de guerre, mais je n'ai pas compris que ce document avait été communiqué aux membres du conseil exclusivement. »

L'ancien président de la République ajoute: « Le 5 janvier, le ministre des affaires étrangères se trouvant dans le Midi, l'ambassadeur d'Allemagne s'est rendu auprès du président du conseil et lui a communiqué une dépêche qu'il avait reçue de M. de Hohenlohe, au nom de l'empereur. L'ambassadeur priait en même temps le président du conseil d'obtenir de moi une audience, le télégramme de M. de Hohenlohe insistant pour que la question fût traitée avec moi personnellement.

M. Dupuy vint me rendre compte de cette demande en me rendant le texte de la dépêche, et j'indiquai pour le lendemain un rendez-vous à l'ambassadeur. L'entretien eut lieu le lendemain, dimanche, à une heure de l'après-midi. Dans la dépêche communiquée par l'ambassadeur, on demandait au président de la République, et personnellement à M. Casimir-Perier, pourquoi l'ambassade se trouvait impliquée par la presse dans l'affaire Dreyfus et, si elle ne devait pas l'être, on réclamait un démenti formel.

Après avoir relu la dépêche, je fis remarquer à l'ambassadeur d'Allemagne que sa demande était quelque peu insolite, que j'étais un chef d'Etat irresponsable et qu'il serait normal de traiter cette affaire avec le ministre responsable, en son absence, avec le président du conseil. Mais, ajoutai-je, puisqu'il était fait appel à ma loyauté d'homme privé, l'ambassadeur saurait tout. Je déclarai alors qu'une pièce avait été trouvée à l'ambassade d'Allemagne. L'ambassadeur me répondit que cela ne lui paraissait pas possible; que l'ambassade recevait assurément beaucoup de pièces, mais qu'aucun document important ne pouvait s'être trouvé distrait. Je répliquai que, fort heureusement, nous ne considérions pas non plus cette pièce comme importante; que cette déclaration faite, ni le gouvernement ni moi n'impliquions l'ambassade d'Allemagne dans cette affaire; que rien n'établissait d'ailleurs que cette ambassade eût sollicité une communication et que nous ne la rendions pas plus responsable de ce qu'elle recevait que nous ne pouvions être responsables nous-mêmes des papiers qu'on nous apportait, mais qu'il suffisait qu'on eût trouvé dans une ambassade étrangère un document qu'on croyait émaner d'un officier français pour établir la culpabilité de cet officier. L'ambassadeur insista pour obtenir une note très catégorique dégageant l'ambassade. Je fis remarquer que cette note ne devait pas viser l'ambassade d'Allemagne seule, mais toutes les autres ambassades et légations à Paris, qui pourraient se trouver d'autant plus visées qu'on dégageait une seule puissance.

J'expliquai qu'il appartenait non pas à moi, mais au président du conseil, de rédiger une note qui, selon moi, ne devrait pas différer sensiblement des communications antérieures, déjà publiées dans le même sens, car, autrement, on rechercherait des divergences dans la forme et un aliment risquerait d'être fourni aux discussions. Je soumis à l'ambassadeur la note publiée peu de jours auparavant par les soins de l'agence Havas, en exprimant la pensée que, si le président du conseil acceptait en principe la publication d'un communiqué, les termes devaient en être à peu près

---

d'élastique. Si encore il pouvait éluder le bain, dont il déteste la surprise froide et le grelottement de chien trempé, — qui l'empêcherait, à l'écart, de s'adjuger les plus belles cerises? Mais la mer est si calme qu'il n'a aucun espoir à garder. Le plongeon l'attend.

On arrive à l'établissement de bains; un frisson court dans le dos de Poum. Il donne un coup d'œil à la plage où vraiment la mer est absurde. Partout ailleurs on dirait un miroir. Juste devant l'endroit où l'on se baigne, elle a des vagues. Mon Dieu! elles ne sont pas terribles, c'est certain. Mais, enfin, elles vous soulèvent d'une poussée et elles essayent de vous emporter. C'est si sournois, la vague! Puis, il y a des « courants »... est-ce que Poum n'a pas lu que dans certaines rivières — c'est de l'eau douce, mais c'est toujours de l'eau — de sinistres tourbillons happent le nageur imprudent? Dans la mer même, en un endroit lointain sans doute, mais que l'imagination, au long des ondulations fortes ou douces des vagues, prolonge jusqu'ici, — le « Maëlstrom », terreur des marins, avale des vaisseaux de guerre dans sa gueule en spiral. Ah! s'il n'y avait pas la corde pour se retenir!... Oh! puis Poum reste près du bord, de l'eau jusqu'aux genoux et l'œil au guet, prêt à se redresser d'un bond, quand la petite crête d'écume fond sur lui!

Tiens, voilà les Falcord, et sa petite amie Zette! Il est très content, court à elle, lui tend des doigts marron — (le chocolat dans la poche!) — et, perplexe, se gratte le nez. Elle aussi va lui rogner sa part de cerises. Est-ce que M. et Mme de Falcord prétendraient en avoir? Alors, quoi! Poum en mangera deux ou trois pour tout potage? Injustice dégoûtante!

Poum se déshabille, dans la petite cabine, en jetant un regard anxieux sur le plafond. Les cafards!... Et, une fois, il a vu une énorme araignée. Frileusement il ajuste ses espadrilles, avec la sensation bizarre de sentir sa plante des pieds se rétracter peureusement. La plage est noire d'algues humides, à reflets d'anguilles de mer, et dans ces algues toute une vie grouille et sautèle, mouches et vermine d'eau. Pouacrrre!

Il n'y a pas à dire, il faut entrer dans la vague. Heureusement, voici Zette. Comme elle est drôle avec son bonnet de toile cirée! Il semble que dans ce bonnet elle n'ait pas mis ses cheveux, mais une éponge. Poum a envie de lui presser la tête, sûr que de l'eau en jaillirait. Cette idée l'amuse. Vlan! il en avale une vague. Boôou, asch! Prr! Creuch! Que c'est mauvais! Zette rit, et lui jette une flaquée à la figure. Attends peu! Poum s'anime, riposte, lâche des deux mains la corde, s'en aperçoit... Imprudent! si la mer l'entraînait? (Courants, tourbillons, Maëlstrom!)

Bien vite il se raccroche des deux poings crispés, avec la mort dans les yeux et une horrible grimace qui lui tord la bouche! Chançard de petit Louis, son frère, qu'on ne baigne pas, parce qu'il est enrhumé, et qui, assis à côté de la bonne, garde, en louchant dessus, le panier de cerises!

Mais Bertha s'avance avec un peignoir, fait signe. Poum, dans sa hâte à sortir de l'eau, reçoit une vague au derrière et s'élance en piaffant et en levant très haut les jambes pour échapper aux algues visqueuses et à la vermine grouillante. — (S'il osait, il crierait!) — Suivi de la bonne, il court, court à la cabine, l'enfonce d'un coup de tête. Un cri part de l'intérieur. Poum, médusé, écarquille des yeux fous, tandis que la porte, violemment repoussée, lui bat au nez... Alors, c'est inimaginable. Poum, pris de panique, se jette contre Bertha qui le gronde en l'entraînant par le bras dans sa cabine à lui (elles se ressemblent toutes!). Qu'a-t-il donc vu? Pourquoi tremble-t-il? Pourquoi, hagard, suit-il dans l'espace une vision terrible? Pourquoi Poum, hors de lui, laisse-t-il tomber cette réponse étrange:

— Il y avait une bête, une grosse bête, Bertha! Elle a crié, Bertha! Elle voulait me mordre!

— Fous êtes un betit nigaud, Monsieur Boum! C'est Mme de Falcord gue vous avez effrayée!

— Non, Bertha! non, Bertha! Mme de Falcord, je la connais bien. C'était une bête comme il n'y en pas, Bertha!

Et Poum refusa de s'expliquer davantage; ses yeux gardaient l'horreur sacrée du mystère, l'éclair entrevue de l'énorme Mme de Falcord. Il se rasséréna un peu, cependant, en songeant au panier de cerises. Mais, quand il arriva sur la plage, le petit Louis, abandonné à lui-même, avait tout avalé, même les noyaux.

(A suivre.)

ceux de la note Havas. Sur la demande de l'ambassadeur, je lui assignai un nouveau rendez-vous avec le président du conseil; mais quelques jours plus tard, il me fit dire que l'incident pouvait être considéré comme clos.

M. Casimir-Perier continue. Il raconte que MM. Waldeck-Rousseau et Reinach sont venus l'entretenir du désir de la défense que le huis-clos ne soit pas prononcé. Ces messieurs me donnèrent, dit-il, l'assurance que les défenseurs s'engageaient à ne pas révéler les documents diplomatiques. Je répondis que je communiquerais leur désir à qui de droit, sans pouvoir rien personnellement pour leur donner satisfaction.

Je n'ai jamais vu aucun membre de la famille Dreyfus. J'ai vu seulement Me Demange, venu me voir, lui aussi, mais seulement pour m'entretenir de la grâce d'un condamné dont il était le défenseur. MM. Waldeck-Rousseau et Reinach sont les seuls qui, à un certain moment, ont demandé de la part de la défense que les débats fussent publics.

M. Casimir-Perier s'écrie en élevant la voix et en proie à une vive émotion que partage l'auditoire entier: « Pour l'honneur de la magistrature que j'ai occupée et pour l'honneur de la République, je ne laisserai pas dire que le président de la République a échangé sa parole avec un capitaine de l'armée française accusé de trahison. Quand il a été fait appel à ma loyauté personnelle, j'ai répondu sans détours à l'ambassadeur d'Allemagne. Rien dans cet incident ne pouvait déterminer ma décision. Ce n'est ici ni le temps ni le lieu de dire que le président de la République est dépourvu de moyens d'action. L'incident diplomatique n'a été pour rien dans ma détermination. Cette affirmation, s'écrie l'ancien président, je la devais devant un tribunal de soldats qui sont ici comme l'émanation la plus grande de la dignité nationale. J'ai juré de dire toute la vérité, je l'ai dite tout entière. Comme chef d'Etat, comme simple citoyen, j'ai toujours pensé que la France est libre de ses arrêts et ne relève que d'elle-même. Le général Mercier, je l'affirme, ne m'a parlé des aveux du capitaine Dreyfus qu'après mon entretien avec le capitaine Lebrun-Renault. C'est seulement quatre ou cinq jours plus tard qu'il en parla au conseil des ministres. »

La déposition de l'ancien président semble produire une très grande impression sur l'auditoire.

Me Demange explique que, ne connaissant pas M. Casimir-Perier, il pria en 1894 M. Waldeck-Rousseau de lui adresser la requête concernant le huis clos.

M. Casimir-Perier demande que la chose soit tirée au clair. Il ajoute: On a dit que j'ai pris l'engagement que le huis-clos ne serait pas prononcé. J'ai lu cela sous la signature de Dreyfus. L'ancien président, frappant la barre avec violence, s'écrie d'une voix étranglée: « Je demande à ne pas sortir de cette enceinte avant qu'on sache qui a menti. Je l'exige. » (Vive sensation.)

Dreyfus déclare que les lettres auxquelles M. Casimir-Perier fait allusion ont été dénaturées. Jamais M. Casimir-Perier n'a pris d'engagement vis-à-vis de lui.

M. Casimir-Perier demande que les lettres soient recherchées, car il ne peut pas, dit-il, laisser salir en sa personne la dignité de la France.

Le colonel président dit que l'on cherchera ces lettres, et l'incident est clos.

Le général Mercier est introduit. A son entrée, un vif mouvement d'attention se produit. Le général est en petite tenue, avec la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. Il prête serment, puis d'une voix faible, il commence sa déposition. Il parle tout de suite des faits d'espionnage qui lui furent signalés en 1894 par le bureau des renseignements et raconte qu'il demanda au colonel Sandheer de lui montrer une pièce permettant de voir comment l'espionnage était organisé en France par le colonel de Schwarzkoppen. Le greffier donne lecture à ce moment d'une lettre de l'attaché allemand parlant d'un homme qui doit livrer les plans de la Meuse. Le général Mercier expose que la connaissance de cette lettre ne laissa plus aucun doute sur le fait qu'une trahison était commise et qu'il pria son collègue des affaires étrangères de demander à l'ambassade d'Allemagne que le système d'espionnage exercé par l'attaché militaire prît fin. Entre temps, le général Mercier recommandait au service des renseignements de redoubler de vigilance.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle on écrivait: « Schwarzkoppen a, ou dit avoir un ami au 2e bureau. Ce canaille de D... a livré douze plans directeurs, etc. »

Dreyfus, comme tout l'auditoire d'ailleurs, prête la plus grande attention à cette lecture.

Le général revient encore sur la dépêche Panizzardi et déclare que s'il n'avait pas cru Dreyfus coupable, il ne l'aurait pas fait arrêter.

Le général Mercier s'explique au sujet de la communication de pièces secrètes au conseil de guerre de 1894.

Pour comprendre, dit-il, ce qui a été fait en 1894, il faut savoir quelle était la situation politique à cette époque. M. Casimir-Perier s'était retranché derrière son irresponsabilité constitutionnelle pour ne pas répondre directement au comte de Münster et en laisser le soin à M. Hanotaux. « M. Casimir-Perier ne vous a pas dit, continue le général Mercier, que M. Dupuy et moi étions restés à l'Elysée jusqu'après minuit, attendant communication des dépêches échangées entre l'empereur Guillaume et son ambassadeur, et nous nous demandions s'il allait en sortir la paix ou la guerre. Le comte de Münster lui-même attendait l'ordre de réclamer ses passeports. (Mouvement prolongé.)

De mon côté, j'avais donné au général de Boisdeffre l'ordre de se tenir en permanence au ministère de la guerre avec un certain nombre d'officiers pour être prêts à faire face à la mobilisation. Nous étions à deux doigts de la guerre. Il ne faut pas prendre toujours pour argent comptant les affirmations diplomatiques. Nous nous trouvions dans une grande incertitude, ignorant si la Russie marcherait avec nous. Nous sentions le sol miné sous nos pieds. Dans l'intérêt du pays, nous devions faire notre possible pour éviter la guerre, et je ne pouvais pas laisser les membres du conseil de guerre dans l'ignorance de pièces secrètes l'intéressant au premier chef.

Il est encore donné lecture de lettres du colonel Panizzardi aux agents A. C., — S., — Schw., — disant en substance: « D. apporte beaucoup de choses intéressantes; il faut nous partager le travail, car nous n'avons que dix jours de temps. » On donne aussi lecture d'une pièce faisant allusion à une communication verbale de X. à l'agent Guénée en 1894. Il y est question de deux espions travaillant en commun. « Il faut, dit-on, informer le colonel Henry qu'ils ont un officier d'état-major qui les renseigne. » Le général Mercier prescrivit des recherches. D'abord Dreyfus ne fut nullement soupçonné. L'émotion du général Mercier fut violente lorsque, le 20 ou le 21 septembre 1894, l'agent ordinaire de l'ambassade d'Allemagne lui remit le bordereau. Le général se rendit directement chez le président de la République sans passer par le conseil des ministres. Après son entretien avec le président de la République, il se rendit chez le président du conseil. Il fut convenu avec ce dernier qu'on agirait avec les plus grandes précautions, et de concert seulement avec les ministres directement intéressés, en ayant soin de ne pas mettre en cause les puissances étrangères, afin de ne pas compromettre les relations avec elles.

Le général retrace ensuite l'enquête qui précéda l'arrestation de Dreyfus; il dit que lorsqu'il s'agit de procéder à cette arrestation il demanda la convocation d'urgence d'un conseil de cabinet.

Le greffier donne lecture d'une lettre adressée au général Mercier par M. Dupuy qui se défend de lui avoir suscité des difficultés comme certains journaux l'avaient prétendu. M. Dupuy atteste que les poursuites ont été décidées à l'unanimé par le conseil. — Le général Mercier affirme être allé, en compagnie de M. Dupuy, faire part de cette décision au président de la République. — Il est ensuite donné lecture d'un rapport sur les agissements de Dreyfus à l'île du Diable. Il est fait mention de paroles qui auraient été prononcées par le condamné, savoir : qu'il se serait engagé vis-à-vis de M. Casimir-Perier à ne rien révéler pendant les audiences publiques: «...Mon frère est un c....., ma famille aussi; ils n'ont abouti à rien et ont dépensé leur fortune »... « Cette parole que j'avais donnée à Casimir-Perier, je l'ai tenue. » — M. Casimir Perier se lève brusquement à ce moment et interrompant le greffier: « C'est contre cette prétention que je proteste ». — Le colonel Jouaust : « Parfaitement, on fera les recherches que vous avez demandées ». — Le général Mercier: « Rien ne peut me faire croire que le président ait fait ce qui est mentionné dans cette lettre ». — M. Casimir-Perier, avec un sourire ironique : « Je vous remercie de ce certificat ».

L'incident est clos.

Le général Mercier affirme que le général Jamont a dit à M. de Freycinet que trois millions et demi étaient venus d'Allemagne et d'Angleterre pour entretenir l'affaire.

Après une courte suspension d'audience le général aborde l'examen du bordereau. Il conteste avoir dit à M. Casimir-Perier que les documents qui y sont énumérés sont sans importance. Il les considère au contraire comme de la plus haute importance. Dreyfus, qui nie avoir vu les pièces énumérées au bordereau, s'écrie le témoin, a au contraire tout vu. Des dépositions montreront qu'il était absolument au courant des expériences de l'artillerie et de tout ce qui concerne les documents énumérés.

Le général Mercier demande au colonel Jouaust de faire citer plusieurs personnes, notamment M. Féret, ordonnateur des pompes funèbrrs, domicilié rue Mouffetard, à Paris, qui fut secrétaire au ministère de la guerre, et qui a vu Dreyfus fouiller les armoires et prendre des graphiques qui ne le regardaient pas.

Dreyfus fait entendre ici des dénégations. Ce sont là, dit-il autant de mensonges.

Le général discute ensuite point par point le bordereau. Il affirme qu'Esterhazy ne pouvait pas connaître les documents qui y sont mentionnés. Il fait lire une pièce émanant d'un espion allemand et concernant le règlement de manœuvres et la formation des armées de l'Est. Vous voyez, dit-il, que la trahison a bien été perpétrée au ministère.

Le général Mercier parle ensuite du plan général de concentration des armées et du plan spécial pour les troupes de couverture. — Dreyfus qui était au troisième bureau fut chargé de surveiller l'impression de ces documents. Le travail fut mal fait et on donna ordre de déchirer les feuillets. L'a-t-il fait? — Il n'est pas possible de s'arrêter à la supposition que Henry aurait pu communiquer à Esterhazy les documents dont il s'agit. D'abord Henry n'était pas apte à les comprendre, et même si Dreyfus n'avait pas écrit le bordereau, les pièces qui y sont énumérées n'auraient pas pu être livrées par Esterhazy. — Le fait matériel de trahison, dit le général, ressort des mensonges de l'accusé, de l'examen des pièces et des aveux. « Je suis un honnête homme, dit le général, et si le moindre doute effleurait mon esprit, je dirais: « Capitaine Dreyfus, vous êtes innocent ». (Vive sensation.) En entendant ces paroles Dreyfus se lève soudain, blême. On dirait qu'il va se jeter sur le général Mercier, dont quelques pas seulement le séparent. — « Vous devriez le dire, s'écrie-t-il, le poing levé. » (Appl.) — Mais le capitaine de gendarmerie préposé à la garde de l'accusé le saisit par le bras et l'oblige à se rasseoir. — (L'émotion est extrême dans l'auditoire, qui fait entendre des clameurs.)

A grand'peine, le colonel président obtient un silence relatif, pendant lequel le général Mercier, qui n'a pas bougé de son fauteuil pendant l'apostrophe de l'accusé, continue : « Je vous dirais : Si je me suis trompé, je l'ai fait de bonne foi; je veux avec la même bonne foi le reconnaître pour réparer cette épouvantable erreur, et je ferais pour cela tout mon possible — pendant ces paroles la salle est haletante — mais, ajoute le général, malgré l'immensité des efforts accumulés, malgré l'énormité des millions dépensés, ma conviction dans la culpabilité s'est accrue ». Le général se lève; sa déposition est terminée.

Dreyfus se lève à ce moment et s'écrie: « Prouvez-le ». (Appl.)

On peut croire que l'audience est terminée, lorsque M. Casimir-Perier, au milieu du bruit des conversations, dit: « A la suite de la déposition du général Mercier, je demande au conseil de guerre d'être entendu à nouveau. Je préférerais que ce fût contradictoirement avec lui. »

Le président du conseil de guerre dit que la chose est entendue et lève l'audience au milieu d'une vive agitation.

La prochaine audience aura lieu lundi matin à 6 heures et demie.

A la sortie, le général Mercier est l'objet de marques de désapprobation de la part des personnes qui se trouvent sur son passage. Des cris de « hou! hou! » se font entendre.

La sortie du conseil de guerre a été marquée par des manifestations bruyantes. Une foule très nombreuse attendait depuis 11 h. la fin de l'audience, qui a eu lieu à midi.

A la sortie du général Mercier, la foule a fait une manifestation tumultueuse. D'un côté, on criait: « Vive l'armée! Vive Mercier! » de l'autre, on criait: « A bas les jésuites! Vive la justice! » On criait aussi: « Vive la République! »

Un individu qui, au moment du passage du général Mercier, criait: « Assassin, assassin! » a été arrêté. Finalement, la gendarmerie est intervenue, et a coupé les manifestants en deux tronçons, qui se sont répandus en ville, en continuant de crier. On a profité de cette manœuvre pour faire sortir Dreyfus, qui rentra sans incident à la prison.

La manifestation a bientôt pris fin et à une heure tout était rentré dans le calme.

Complot royaliste.
Arrestation de Déroulède.

Paris, 12 août.

M. Déroudèle a été arrêté par 15 gendarmes, samedi matin, à 4 heures, dans sa propriété de Croissy, et conduit à Paris en voiture. On a arrêté en outre ce matin MM. Guérin, président de la Ligue antisémitique, Barillet et Ballières, membres de la Ligue des patriotes.

Paris, 12 août.

Une note Havas dit qu'un certain nombre d'arrestations ont été opérées samedi matin, à la suite d'une instruction ouverte en vertu de l'article 89 du code pénal au sujet d'un complot formé dans le but de changer la forme du gouvernement. Les inculpés appartiennent aux groupes de la jeunesse royaliste, de la Ligue des Patriotes et de la Ligue antisémitique.

Lors du procès relatif à l'affaire de la caserne de Reuilly, les faits se rattachant à cet épisode avaient seuls été retenus par le réquisitoire, mais les perquisitions qui ont été faites depuis ce moment et les pièces saisies ont permis plus tard de reconstituer l'organisation, dès le mois de juillet 1898, d'un complot ayant pour but de s'emparer du gouvernement par un coup de force. Les dépêches qui ont été retrouvées ne laissaient aucun doute, ni sur l'existence du complot, ni sur ses principaux acteurs. Une surveillance très active a été organisée, et on a acquis la preuve que les mêmes groupes préparaient une nouvelle tentative à brève échéance. Il fallait, pour prévenir les désordres, prendre des mesures immédiates.

L'instruction de cette affaire a été confiée au juge Fabre.

L'arrestation de M. Déroulède a été suivie de celle de quinze autres membres de la Ligue des patriotes, de la Ligue antisémitique et de la jeunesse royaliste. M. Guérin, président de la Ligue antisémitique, contre qui un mandat d'amener avait été décerné, n'a pas été arrêté, car il était absent de son domicile. M. Guérin se trouvait au siège de la Ligue, rue Chabrol, où il s'est barricadé. Il a fait venir une quarantaine d'antisémites avec des fusils, et lui-même, armé d'un revolver et d'un couteau, a déclaré qu'il était prêt à se défendre jusqu'à la mort. Les portes du local sont verrouillées. Pour entrer, il faut passer entre une double rangée d'antisémites qui se tiennent à la porte d'entrée.

Dans son édition du soir, le « Figaro » annonce l'arrestation à Feignies, à la frontière belge, de M. André Buffet; mais ce bruit n'est pas confirmé.

Toutes les arrestations qui ont été opérées sont motivées par la découverte de nouveaux éléments de complot contre le gouvernement, de la part des royalistes et des antisémites. Dans les conciliabules qui ont eu lieu, la question a été agitée de savoir si une tentative pour modifier la forme du gouvernement serait faite avant la fin ou après le procès de Rennes.

Au moment de son arrestation, M. Déroulède s'est écrié: « C'est une canaillerie du gouvernement de m'impliquer dans une affaire où sont des Orléanistes, dont je suis l'ennemi. »

Un commissaire de police s'est présenté samedi matin à 4 h., quai Voltaire, au domicile de M. Thiébaud, dont il a fait garder les issues par des agents; mais celui-ci s'est échappé par un balcon donnant sur une maison voisine. Parmi les personnes arrêtées, on cite MM. Marcel Habert, de Fréchencourt, de Monicourt, et plusieurs membres du comité royaliste.

Paris, 12 août.

Le journal le « Petit Français », organe de la Ligue de la patrie française, est poursuivi pour avoir essayé de provoquer parmi les soldats un plébicite sur la forme du gouvernement. M. Maillard, fils du général commandant de St-Cyr, secrétaire de rédaction de ce journal, a été arrêté comme ayant participé au complot.

S'il faut en croire le « Figaro », l'affaire s'annoncerait dans les milieux officiels comme pouvant avoir de très graves conséquences. Entre autres pièces, dit ce journal, le gouvernement a entre les mains des instructions précises et très détaillées envoyées par le duc d'Orléans à ses agents.

Paris, 13 août.

Les journaux antirevisionnistes reconnaissent que le général Mercier n'a avancé dans sa déposition aucun fait nouveau; ils disent en revanche que la discussion technique a été écrasante pour Dreyfus.

Les journaux revisionnistes, de leur côté, constatent que le général s'est contenté de rapporter tous les potins reproduits par la presse et s'est montré bien moins préoccupé d'accuser Dreyfus que de présenter sa propre défense.

Le « Temps » apprend de Rennes qu'à la suite des débats d'hier, Mes Demange et Labori auraient décidé de faire citer M. de Freycinet et le général Jamont, mis en cause par le général Mercier.

Paris, 13 août.

Le « Temps », parlant de la déposition du général Mercier, dit qu'elle fortifie singulièrement l'enquête de la cour de cassation. Cette déposition prouve que les charges apportées à la cour de cassation sont les seules pouvant être élevées contre Dreyfus, et on sait comment la cour a jugé.

Paris, 13 août.

Le chiffre officiel des arrestations est de neuf, mais les opérations en cours en font prévoir un beaucoup plus grand nombre.

Cent cinquante membres de la Ligue des patriotes ont décidé de convoquer pour le 15 août un meeting de protestation contre l'arrestation de Déroulède.

Les journaux conservateurs et modérés disent que les mesures prises par le gouvernement ne serviront pas la cause de Dreyfus et que les esprits n'en seront que plus exaltés.

Les journaux radicaux approuvent le gouvernement pour son énergie et disent qu'il aura l'appui de tous les républicains. Mais, ajoutent-ils, il faudra que cette affaire de complot se termine très rapidement.

— Le « Temps » parlant du complot dit ne pas croire à l'existence de quelque chose de sérieux. Les poursuites auront toutefois l'utilité de prouver que le pays est bien portant.

Paris, 13 août.

Parmi les personnes arrêtées à l'heure actuelle figurent MM. Buffet, Beyllières, de Chevilly et Girard, secrétaire général de la Ligue antisémitique. M. Buffet a été arrêté au moment où il franchissait la frontière belge. En ce qui concerne M. Guérin, comme il a menacé de tirer sur les agents chargés de l'arrêter, on a apposé les scellés sur les portes de la maison où il s'est réfugié, et on attendra pour l'arrêter qu'il se rende de lui-même.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis*)

Morges, 14 août.

Les courses de chevaux organisées par la Société hippique du Léman ont eu lieu hier par un temps superbe, devant un nombreux public. Au steeple-chasse pour officiers (4000 mètres), le cheval de M. Oppliger, de Neuchâtel, a fait panache complet au 3me obstacle.

M. Oppliger s'est relevé presque immédiatement; il s'en tire avec quelques contusions sans gravité. Le cheval n'a pas de mal.

Paris, 14 août.

M. Godefroy, président du comité de la Jeunesse royaliste, a été arrêté. Le secrétaire général de la Ligue des patriotes a également été arrêté.

Paris, 14 août.

Toute la soirée, une cinquantaine d'antisémites se trouvaient réunis dans un débit de vin en face du local où se trouve bloqué M. Guérin. M. Guérin répondait depuis les fenêtres aux manifestations de ses amis. La police est intervenue pour mettre fin à ces scènes.

Rennes, 14 août.

Le bruit a couru de l'arrestation du général Mercier, mais il est controuvé.

A l'audience d'aujourd'hui on s'attend à ce que la confrontation de Casimir-Perier et du général Mercier donne lieu à de nombreux incidents; des mesures rigoureuses ont été prises pour empêcher toute manifestation.

Rennes, 14 août, 10 h. matin.

Ce matin, Me Labori se rendait à l'audience du conseil de guerre. En passant le quai Châteaubriand, au moment d'atteindre le pont reliant les deux bras du canal de la Vilaine, un individu déguenillé qui le guettait derrière un mur, s'avança et, froidement, lui tira à bout portant un coup de revolver.

Me Labori, atteint au milieu du dos, est tombé sur le côté droit. Des passants lui donnèrent les premiers soins.

Rennes, 14 août, 10 h. 15 matin.

L'état de Me Labori est des plus graves. Une hémorragie se serait déclarée; il cracherait le sang en abondance.

La séance du conseil de guerre a été suspendue.

FAITS DIVERS

Expédition massacrée. — Suivant une dépêche de Vancouver à la « Daily Mail », les membres de l'expédition de l'Alaska, qu'on disait avoir fait naufrage le 17 juin dernier, auraient, au nombre de dix-sept, été massacrés par la tribu indienne Coskowi.

Un juge magnanime. — Il y a à New-York un juge que le meunier de Sans-Souci eût voulu voir à Berlin. On lui amena, l'autre jour, un jeune homme, Louis Wilson, qui avait dérobé des marchandises pour une valeur de 18 dollars et 19 sous à la maison Scoville & Adams, où il était employé.

Le juge lui demanda combien il gagnait. — Cinq dollars par semaine, répondit l'accusé. — C'est assez considérable. Vous repentez-vous? — Si je me repens! — et il sanglotait; — mais j'ai volé par nécessité, et pour nourrir ma mère. »

Le juge se retourna alors vers l'accusateur. « Je ne puis condamner ce jeune homme, prononça-t-il. Il a volé par nécessité; je n'appelle criminels que ceux qui volent par goût. Les vrais coupables sont les accusateurs, qui ne lui donnaient pas assez d'argent. » L'accusateur répondit qu'il avait lui-même débuté à 2 dollars par semaine, et qu'il n'avait jamais volé.

Le juge lui objecta sévèrement qu'il n'avait pas non plus nourri sa mère, et il continua par une anecdote: « Dans ma jeunesse, je ne gagnais, moi aussi, que 2 dollars, et je restais souvent à jeun. Un jour comme je n'avais pas mangé depuis vingt-quatre heures, on me donna à porter une somme de 2500 dollars. Je faillis la dérober et m'enfuir; la pensée de ma mère me retint. Mais, si j'avais cédé à la tentation, mes patrons seuls auraient été coupables. Je ne condamnerai pas ce jeune homme. Et je payerai de ma poche, puisqu'il vous les doit, 18 dollars et 19 sous.

La maison Scoville & Adams ne voulut pas être vaincue en magnanimité; elle retira sa plainte. Et l'accusé, pénétré de joie et de reconnaissance, connut que la piété filiale était toujours récompensée.

Monsieur Louis Corbaz, en Amérique, Monsieur et Madame Auguste Berrnex et leurs enfants, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Törnblad et leur enfant, à Vevey, Monsieur Charles Quinche et sa famille, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur chère mère, grand'mère, sœur et tante,

Madame Sophie BRAILLARD,

décédée à l'âge de 59 ans, après une douloureuse maladie.

J'ai attendu avec patience,
l'Eternel m'a délivrée.

L'ensevelissement aura lieu lundi 14 courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire: Hôpital de la Providence.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 7871c

AVIS TARDIFS

PERDU

vendredi, une montre de dame en argent, de Gibraltar à la Gare. — La rapporter, contre récompense, à M. Louis Vallino, à Monruz, près Neuchâtel. 7874

IMPR. WOLFRATH & SPERLÉ